

2. Budget prévisionnel de l'association

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et de fin d'exercice

Exercice 2007 date de début : 01.01.07 date de fin : 31.12.07

CHARGES	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services	5600	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1700		
Autres fournitures			
61 - Services extérieurs		74- Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		- PREMIER MINISTRE	45000
Entretien et réparation		Région(s):	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers = colloque	33000	Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s):	
Publicité, publication	1500	-	
Déplacements, missions	10900	-	
Frais postaux et de télécommunications	3200	Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres	300	-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels,		- Ville de HAMBOURG	5000
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	3200
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	1000
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	2000
TOTAL DES CHARGES	56200	TOTAL DES PRODUITS	56200

L'association sollicite une subvention de 45 000 €

- (1) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
- (2) Ne pas indiquer les centimes d'euros

Le Premier Ministre

Paris, le

25.05.2007

5 2 2 7

Monsieur le Président,

~~Vous avez fait part à mes services de votre souhait de pouvoir~~
bénéficier d'un soutien financier propre à favoriser l'action de votre association.

J'ai tenu à ce qu'un effort particulier puisse être fait pour contribuer à la mise en œuvre de vos projets compte tenu de l'intérêt qu'ils présentent au regard de la défense des droits de l'homme.

C'est ainsi que j'ai décidé d'accorder à votre association une subvention de 45.000 € au titre de l'année 2007 sur la ligne de crédits correspondante du budget de mes services.

La somme allouée sera, une fois achevée la mise en état du dossier par la Direction des services administratifs et financiers, versée sur le compte de votre association dans les meilleurs délais.

Je vous d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dij cordialement

D = 11 -

Dominique de VILLEPIN

Monsieur Friedrich GRIESS
Président de la FECRIS
15, impasse du Goulet
29280 LOCMARIA PLOUZANE

3-1. Description de l'action

Personne chargée de l'action :

Nom : PA. CHOUA Prénom : D. dien

Téléphone : 04.91.08.72.22 Courriel : gemppi@wanadoo.fr

Présentation de l'action Colloque européen : "Sectes et extrémisme : nouveaux défis pour la société civile en Europe"

Nouvelle action



Renouvellement d'une action



Quels sont les objectifs de l'action ? Sensibilisation des instances européennes et des Etats sur l'influence des dérives sectaires dans la société.

Quel en est le contenu ? Conférences suivies de débats. Les intervenants sont choisis en fonction de leurs compétences reconnues et proviennent de toute l'Europe (+ le Canada) - Voir programme ci-joint

Quels en sont les public(s) cible(s) ? Adultes, responsables institutionnels de plusieurs pays européens.

Combien de personnes en ont été bénéficiaires ? 120 directement et indirectement par nos publications et notre action au Conseil de l'Europe et internet, des milliers.

Quel est le lieu (ou quels sont les lieux) de réalisation de l'action ?

Hambourg en Allemagne

Quelle est la date de mise en œuvre prévue ?

28 Avril 2007

Quelle est la durée prévue de l'action (précisez le nombre de mois ou d'années) ?

1 journée de 9h00 à 18h30

Quels sont les indicateurs et les méthodes d'évaluation prévus pour l'action :

Méthode : décrypter le phénomène des dérives sectaires au travers de l'analyse pluridisciplinaire d'intervenants de haute compétence, afin de créer des références utiles et solides par notre action participative au Conseil de l'Europe et par nos associations.
Indicateurs = par sondage de nos associations européennes
Veuillez indiquer toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente :

Ce colloque fera l'objet d'une publication sur papier, sur internet et CD ROM.

Annexe au budget prévisionnel de l'action

I. Quels critères avez-vous utilisés pour répartir les charges indirectes dans les diverses catégories proposées?

II. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ ?

III. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération subventionnée

Pour simplifier, nous ne comptabilisons pas l'apport des bénévoles qui travaillent à ce projet dans plusieurs pays d'Europe, y compris les conférenciers qui observeront gratuitement.

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.